

Des femmes de plus en plus actives, des conditions souvent précaires

Plus souvent actives et en emploi que la moyenne de France métropolitaine, les Ligériennes sont moins présentes sur le marché du travail que les Ligériens. Toutefois, les écarts se réduisent. Si la situation face au chômage des femmes est désormais équivalente à celle des hommes, des inégalités persistent au niveau des conditions d'emploi. Ainsi, les femmes travaillent plus souvent à temps partiel et signent davantage des contrats courts que les hommes.

Davantage de femmes actives et en emploi dans les Pays de la Loire

Dans les Pays de la Loire, en 2018, 74 % des femmes de 15 à 64 ans sont actives, soit 852 200 femmes en emploi ou au chômage. S'il reste inférieur de 4 points à celui des hommes, le **taux d'activité** des femmes progresse plus rapidement. En dix ans, la part des femmes en activité augmente de 4 points tandis que celle des hommes progresse de 1 point. Le taux d'activité des femmes progresse particulièrement entre 55 et 64 ans. Si les femmes sont affectées, au même titre que les hommes, par les réformes des retraites, elles sont davantage pénalisées par des interruptions de carrière et le temps partiel qui les amènent à prolonger leur activité afin de bénéficier d'une pension de retraite supérieure.

Comme pour les hommes, le taux d'activité des femmes est particulièrement élevé dans la région, supérieur de 2 points à la France métropolitaine. Les Ligériennes sont aussi de plus en plus souvent en emploi et affichent le plus fort **taux d'emploi** des régions françaises (65 %). À partir de 60 ans, le constat s'inverse et les femmes de la région sont moins actives et ont un plus faible taux d'emploi que la moyenne de France métropolitaine. Une entrée plus précoce sur le marché du travail, mais également la forte proportion d'emplois industriels dans la région entraîne des cessations d'activité à des âges moins élevés, en raison de la pénibilité des activités.

La situation des femmes, autrefois plus touchées par le chômage que les hommes, a évolué au cours des dernières années. Dans les Pays de la Loire, en 2020, les **taux de chômage** des hommes et des femmes sont désormais égaux : 7,0 % de la population active. Troisième taux le plus faible de France, derrière la Bretagne et la Bourgogne-Franche-Comté, le taux de chômage des femmes a baissé de 1,5 point en 20 ans tandis que celui des hommes a augmenté de 1,6 point. Ce rattrapage s'est réalisé en particulier à partir de 2008 : la

crise économique a davantage impacté les emplois majoritairement occupés par des hommes (industrie, bâtiment, intérim). Cependant, les femmes sont plus touchées par le chômage de longue durée. Fin 2020, bien que la part de femmes (44 %) et celle des hommes (43 %) inscrits en tant que **demandeurs d'emploi** depuis plus d'un an en catégorie A (sans emploi) restent comparables, la part des femmes inscrites dans les catégories B ou C (61 %), c'est-à-dire ayant exercé une activité réduite, est plus élevée que celle des hommes (55 %).

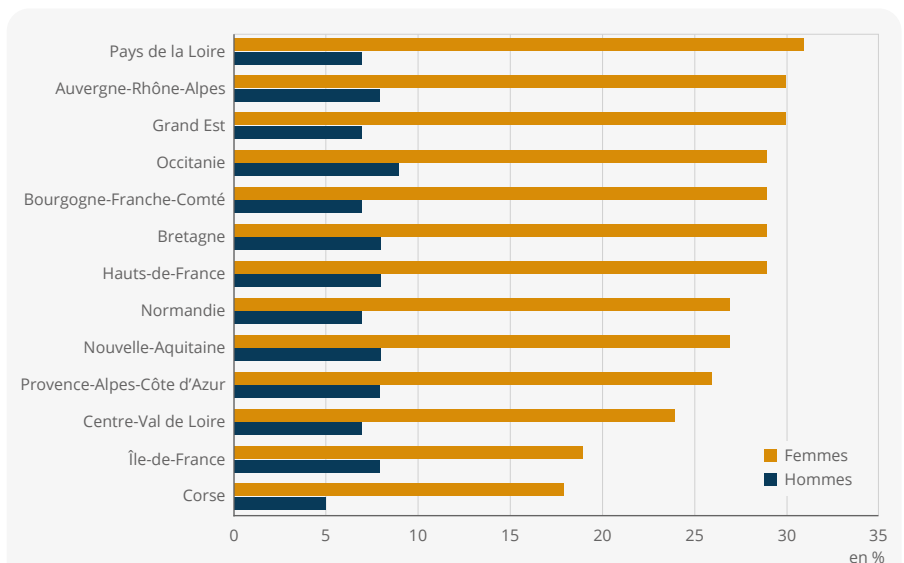
La plus forte proportion de France de femmes à temps partiel

Les Ligériennes travaillent plus, mais plus souvent à **temps partiel**. En 2018, dans les Pays de la Loire, 31 % des femmes salariées travaillent à temps partiel, soit 5 points de plus qu'en France métropolitaine ► **figure 1**. La région des Pays de la Loire est celle où la part du temps partiel féminin est la plus élevée.

En revanche, le temps partiel concerne bien moins les hommes : ils ne sont que 7 % dans la région à travailler à temps partiel, une proportion proche de la moyenne de France métropolitaine. Ainsi dans la région, quatre salariés à temps partiel sur cinq sont des femmes. Le temps partiel s'applique cependant de plus en plus aux hommes et de moins en moins aux femmes. Entre 2008 et 2018, la part du temps partiel des hommes augmente de 1 point tandis que celle des femmes diminue de 4 points.

Pour les femmes, le fait de s'occuper d'enfants ou d'une personne dépendante apparaît comme un des principaux motifs de recours au temps partiel : 26 % des femmes, contre 6 % des hommes en France en 2020. La part de temps partiel des femmes augmente notamment avec le nombre d'enfants à charge. Mais le recours au temps partiel n'est pas toujours choisi. Ainsi, au niveau national, 37 % des femmes et 39 % des hommes travaillent à temps partiel parce que leur emploi actuel ne leur permet pas de travailler davantage.

► 1. Part du temps partiel selon la région et le sexe en 2018



Champ : salariés entre 15 et 64 ans.

Lecture : dans les Pays de la Loire, 31 % des femmes et 7 % des hommes travaillent à temps partiel.

Source : Insee, Recensement de la population (RP) 2018.

Lorsqu'il est subi, le temps partiel constitue souvent un révélateur de précarité professionnelle. Ce phénomène de **sous-emploi** rassemble pour l'essentiel les personnes à temps partiel qui souhaitent travailler plus : il est plus sensible chez les femmes. Bien plus souvent en contrat à temps partiel, 70 % des salariés en situation de sous-emploi sont des femmes. Ce phénomène a des conséquences sur la parité des niveaux de salaires, les évolutions de carrière ainsi que les âges de départ et les montants de retraites

► **chapitre Revenus.**

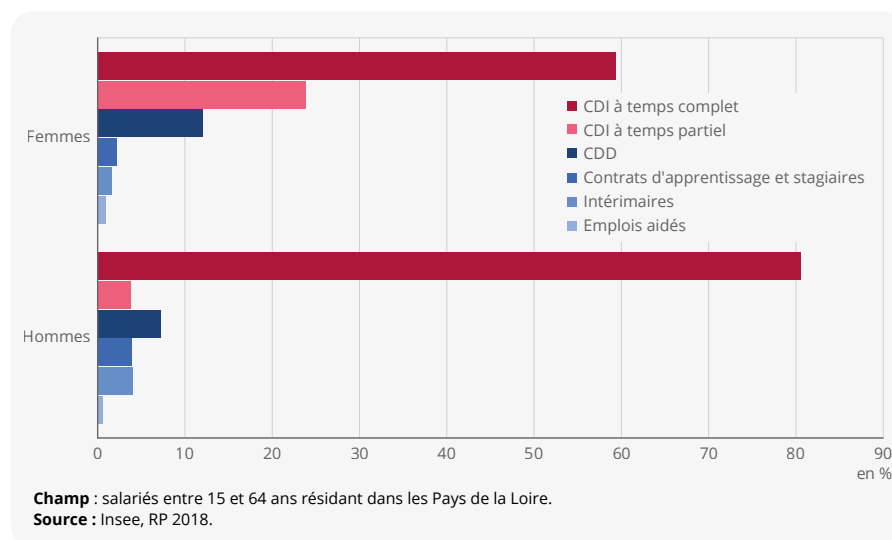
Pour les femmes comme pour les hommes, le temps partiel est plus fréquent aux âges extrêmes de l'activité. Chez les jeunes, il permet de disposer de compléments de revenus pour financer les études ou le logement. Chez les plus âgés, il peut résulter d'une cessation progressive d'activité mais aussi de difficultés pour retrouver un emploi à temps complet après une perte d'emploi.

Le recours au temps partiel est plus répandu chez les employés, catégorie socioprofessionnelle la plus féminisée. Parmi ces derniers, 38 % des femmes (contre 14 % des hommes) travaillent à temps partiel, notamment les employés de la fonction publique ou certains personnels des services aux particuliers comme les aides à domicile, aides ménagères et employés de maison. Dans ces catégories d'emplois très féminisées près de sept femmes sur dix, sont à temps partiel ► **chapitre Métiers.** À l'inverse, les cadres sont moins souvent concernés par le temps partiel mais l'écart entre sexes reste remarquable : 19 % pour les femmes contre 5 % pour les hommes.

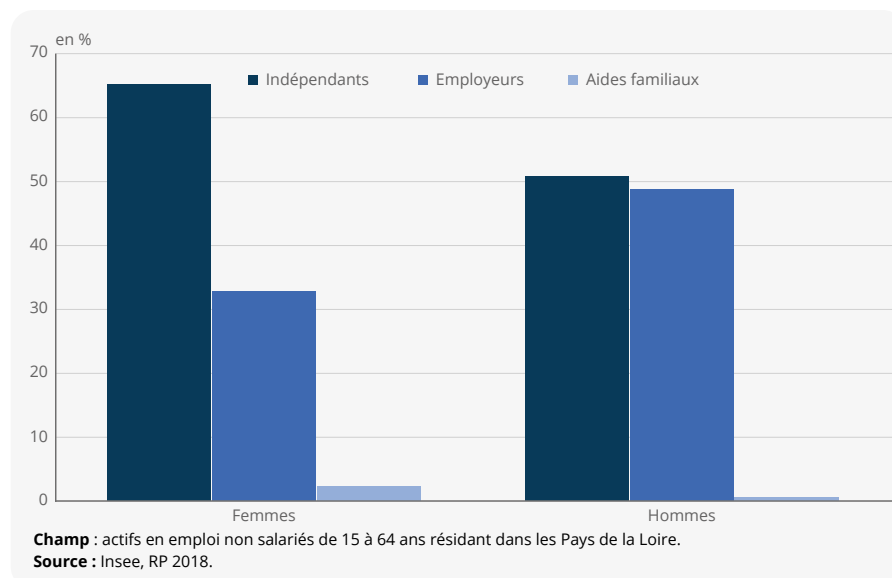
Des conditions d'emploi plus précaires pour les femmes

D'une part, les femmes salariées sont de plus en plus présentes sur le marché du travail, d'autre part elles occupent souvent des **emplois plus précaires**. Elles sont davantage en contrat à durée déterminée (CDD) : 12 % contre 7 % des hommes. En outre, les femmes participent à hauteur de 63 % aux effectifs en CDD. Elles sont également majoritaires, et dans les mêmes proportions, dans les dispositifs d'emplois aidés. En 2018, dans les Pays de la Loire, 60 % des femmes sont embauchées en contrats à durée indéterminée (CDI) à temps complet et 24 % de CDI à temps partiel (contre respectivement 81 % et 4 % pour les hommes) ► **figure 2.**

► 2. Part des salariés selon les conditions d'emploi et le sexe en 2018



► 3. Part des non-salariés selon les conditions d'emploi et le sexe en 2018



Les femmes ne représentent que 29 % des intérimaires et 34 % des apprentis, notamment en raison de leur plus faible présence dans l'industrie et la construction, secteurs qui utilisent plus massivement ce type de contrats. Cette répartition des femmes salariées est assez semblable à la moyenne des régions de France métropolitaine et n'a que peu évolué au cours de ces dix dernières années.

Les femmes travaillent plus souvent sous le statut salarié que les hommes. Elles représentent la moitié des salariés et un tiers des **non-salariés**. Mais même sous le statut non-salarié, des disparités existent : les femmes sont majoritairement indépendantes, et seule une femme sur trois est employeur contre un homme

sur deux ► **figure 3.** Les aides familiaux représentent une très faible part de l'emploi non-salarié, néanmoins trois quarts d'entre eux sont des femmes. ●

Yohann Rivillon (Insee)

► Pour en savoir plus

- « Marché du travail » in Femmes et hommes, l'égalité en question, *Insee Références édition 2022*, mars 2022.
- **Chaillot P., Legendre D.,** « Temps partiel : la garde des enfants est le premier motif des femmes », *Insee Analyses Pays de la Loire n° 71*, mars 2019.